

ARRÊTÉ

concernant l'étude du drainage des divers terrains agricoles du Canton de Genève.

Du 6 Avril 1906

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la loi du 7 Février 1906, ouvrant au Conseil d'Etat un crédit de fr. 50,000, pour frais d'études de drainage des terrains agricoles du Canton de Genève;

Sur la proposition du Département de l'Intérieur et de l'Agriculture;

ARRÊTE :

1° De confier à M. Arthur Privat, ingénieur agricole, l'étude du drainage des divers terrains agricoles du Canton de Genève;

2° D'approuver la convention passée le 2 Avril 1906 entre le Département de l'Intérieur et de l'Agriculture et M. Arthur Privat, pour l'étude du drainage des terrains agricoles du Canton de Genève.

Certifié conforme:

Le Chancelier, Théodore BRET.

DÉNOMINATION

de rues dans la Commune de Plainpalais.

Du 10 Avril 1906

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Sur la proposition des Départements des Finances, des Travaux publics et de l'Intérieur;

ARRÊTE :

D'approuver la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Plainpalais en date du 23 Mars 1906 par laquelle ce Conseil décide :

1° De donner le nom de la *rue du Pré Jérôme*, à la rue sise entre la rue de Carouge et la rue Prévost-Martin, créée dans l'ancienne propriété Junod.

2° De donner le nom de *rue Maurice Schiff* à la rue sise entre la rue de Carouge et la rue Prévost-Martin, en face de l'Eglise de St-François.

Certifié conforme :

Le Chancelier, Théodore BRET.